

# Clinique Juridique des Droits Fondamentaux

Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit – Université de Caen

## Clinique Juridique ?

Au sens premier du concept, l'activité clinique dans les Facultés de Droit, notamment aux Etats-Unis, a une double vocation pédagogique et sociale. Ces structures se consacrent ainsi à la formation des étudiants par une expérience auprès des populations défavorisées. Les enseignants-chercheurs y sont associés dans le cadre de leur activité d'encadrement de ces formations ; toutefois elles ne favorisent ni n'encouragent une valorisation scientifique de cette expérience.

C'est fort de ce constat que le CRDFED souhaite, dès le départ, que le projet de Clinique embrasse toutes les missions de l'Université, et avant tout celles d'un centre de recherche. De manière inédite, le CRDFED associe donc au sein de la Clinique un volet recherche et un volet enseignement, l'un et l'autre se complétant mutuellement :

1. *Un volet de « recherche juridique clinique »* : la recherche juridique clinique doit être comprise comme l'activité de recherche visant à améliorer la connaissance d'un droit ou d'un mécanisme juridique à travers l'étude spécifique de cas.
2. *Un volet d'« enseignement juridique clinique »* : L'enseignement juridique clinique offre ainsi la possibilité aux étudiants, pendant leur cursus, de travailler sur des cas réels, en collaboration avec des avocats, des ONG, des institutions nationales ou internationales.



## Création d'une Clinique Juridique des Droits Fondamentaux à l'Université de Caen

Au travers de différentes actions, la ville de Caen, son Université et plus largement la région Basse-Normandie ont montré leur attachement aux droits de l'homme et au maintien de la paix dans le monde. Le Concours international de plaidoiries pour les droits de l'homme, l'Université européenne pour la paix, l'Institut international des droits de l'homme et de la paix et, bien sûr, le Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit sont les témoins actifs de cet engagement. Ainsi, la création d'une Clinique des droits fondamentaux semble être le pas suivant naturel dans cet effort, liant étroitement le monde universitaire à la société civile.

### Intérêts pour les étudiants en droit : Un atout non négligeable dans leur future carrière juridique

Approche innovante en France et complémentaire sous bien des formes de l'enseignement traditionnel, l'activité de la Clinique permettra *d'enrichir l'offre éducative en droit*. Cette formation intégrée apportera ainsi aux étudiants une expérience des activités juridiques liées à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Ils renforceront par là-même leurs compétences et connaissances nécessaires à tout bon juriste tout en développant une autonomie et un sens des responsabilités indispensables à leur future carrière.

### Intérêts pour la recherche juridique : L'apport de nouvelles méthodes de recherche innovantes

En associant chercheurs, étudiants et praticiens, la Clinique souhaite *mettre en avant et valoriser l'apport qualitatif de la pratique professionnelle à la recherche scientifique*. Ainsi, comme forme d'analyse micro-juridique, l'approfondissement de chaque cas, de chaque projet, permettra d'extraire la théorie de la pratique. La Clinique juridique met ainsi en place le cadre et les moyens d'une évolution de la recherche en droits fondamentaux par cet apport d'une nouvelle forme de réflexion.

## Organisation et fonctionnement

Un Comité de pilotage est constitué, il se réunit périodiquement pour évaluer la situation administrative et financière du projet. Il décide notamment des projets menés par la Clinique et de la conclusion des partenariats. Il est présidé par le directeur la Clinique, ou son représentant, assisté par le secrétaire général.

La gestion quotidienne de la Clinique au quotidien sera confiée à un ingénieur d'étude. Chaque projet entrepris par la Clinique se fera sous la supervision d'un responsable de projet désigné par le comité de pilotage parmi les membres du corps enseignant, doctorants et chercheurs associés intégrés aux activités de la Clinique.

## Axes de travail

Le CRDFED s'est donné pour objectif à la fois de poursuivre des recherches dans le domaine des droits fondamentaux et d'élargir son champ d'investigation aux évolutions contemporaines du droit public et du droit international, notamment sous la pression des droits fondamentaux. Dans ce contexte, et en se fondant sur le socle de savoirs présents à l'Université de Caen, il est apparu pertinent d'ancrer les futures activités cliniques dans le thème des droits fondamentaux. Dans ce cadre, deux axes prioritaires de travail ont naturellement été privilégiés pour les activités de la Clinique :

- Le droit international pénal et le droit international humanitaire,
- Les droits fondamentaux devant le Conseil constitutionnel.

Ce choix a été opéré en fonction des compétences propres aux membres du Centre de recherche, mais aussi au regard du traitement insuffisant de ces questions au sein des universités françaises.

## Modalités de travail

Les axes prioritaires de la clinique et les expériences étrangères nous permettent d'entrevoir une palette d'actions possibles en matière d'activités cliniques sur les droits fondamentaux. Diverses modalités sont ainsi envisageables :

- Appui aux ONG dans des dossiers liés aux droits de l'homme,
- Aide à la rédaction de plaintes devant des juridictions et autres instances nationales et internationales de résolution des conflits,
- *Amici curiae* devant les mécanismes nationaux et internationaux de protection (dont mémoires auprès du Conseil constitutionnel français),
- Rédaction de notes de synthèse sur des évolutions législatives et jurisprudentielles,
- Rédaction de rapports pour des institutions nationales et internationales,
- Expertise juridique auprès d'organisations étatiques et interétatiques...



## Berkley International Human Rights Law Clinic

L'International Human Rights Law Clinic permet aux élèves de Berkley de concevoir et mettre en œuvre des solutions créatives pour faire progresser la lutte mondiale pour la protection des droits de l'homme.

Les étudiants travaillent sur des projets au nom des individus et des communautés marginalisées qui ont été les cibles de la répression et de la violence. En outre, ils préparent et suivent les litiges devant les instances juridiques nationales et internationales concernant les violations des droits de l'homme. Ils s'impliquent également dans des études empiriques interdisciplinaires de l'impact des violations des droits de l'homme. Les projets de la Clinique comportent souvent des analyses de la politique et l'élaboration de lois et de normes pour régir la conduite des États et des acteurs non étatiques.

La clinique travaille actuellement autour de quatre domaines :

- Promouvoir les droits de l'homme aux États-Unis ;
- Les droits économiques, sociaux et culturels ;
- La lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme ;
- Responsabilité et justice transitionnelle.

Quelques exemples de travaux des étudiants de la Clinique :

- L'élaboration de normes pour guider les entreprises travaillant sur Internet dans les pays limitant la vie privée et la liberté d'expression dans le cyberspace ;
- La lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé en Californie ;
- Le soutien aux victimes de torture et de disparition au Guatemala ;
- La lutte contre la discrimination dans la République dominicaine.

Les étudiants inscrits à la clinique peuvent également suivre un séminaire qui fournit un forum pour explorer les liens entre la théorie juridique et leurs projets.

## Yale Law School, Allard K. Lowenstein International Human Rights Clinic

L'Allard K. Lowenstein International Human Rights Law Clinic est un élément du cursus de la Faculté de droit qui donne aux étudiants une première expérience dans la défense des droits humains sous la supervision du professeur Jim Silk et de Liz Brundige, boursière de la Lowenstein Fellow in International Human Rights.

Depuis 2006, la Clinique a notamment :

- Soumis une *amicus curiae* à la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la recevabilité d'une pétition d'une chilienne en faveur de son enfant emprisonné sur la base de son orientation sexuelle,
- Soumis une *amicus curiae* à la Cour Suprême du Botswana sur le devoir de consultation des personnes avant de les expulser de leur lieu de vie traditionnel,
- Préparé une *amicus curiae* au profit de deux experts internationaux sur un dossier de torture et de traitements inhumains et dégradants,
- Envoyé une équipe aux Philippines pour documenter la mise en place d'une politique de la ville de Manille interdisant l'ouverture de services de planning familial artificiels au regard des normes du droit international.



## Résultats attendus

L'activité de la Clinique Juridique des Droits Fondamentaux peut être appréhendée au regard des trois objectifs suivants :

- Développer une expertise en droits fondamentaux par la Recherche,
- Associer chercheurs et praticiens à la compréhension et au développement des droits fondamentaux,
- Assurer une « formation intégrée » des étudiants sur les droits fondamentaux.

De cette relation tripartite entre chercheurs, praticiens et étudiants naît une valeur ajoutée pour la recherche en droits fondamentaux et plus largement pour le domaine des droits de l'homme. Dans ce cadre, les résultats attendus sont de deux types. Ils concernent, d'une part, la recherche et l'enseignement en droits fondamentaux, et d'autre part, la valorisation de la recherche en droits fondamentaux.

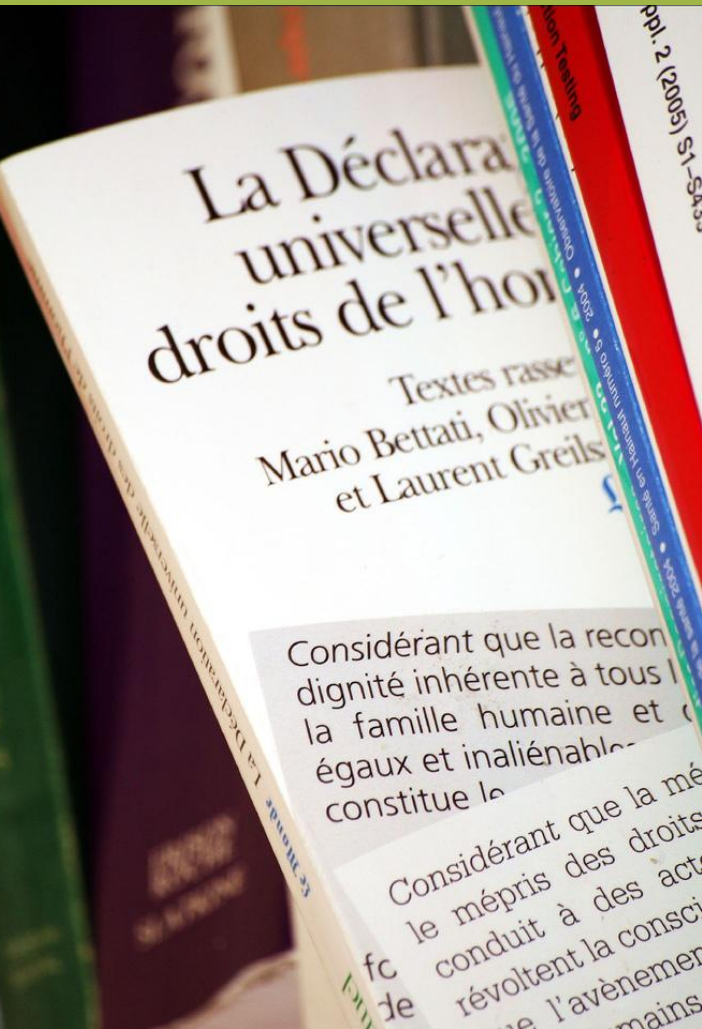
La Clinique apportera aux chercheurs, aux étudiants comme aux praticiens une meilleure compréhension des droits fondamentaux et de leurs mécanismes juridiques de protection et permettra ainsi de leur assurer une meilleure effectivité. Au-delà, de par les analyses qu'elle sera amenée à effectuer, la Clinique constituera une force de proposition et d'action tant au niveau local qu'au niveau national ou international.

Tant l'étude de cas concernant les droits fondamentaux dans l'ordre constitutionnel français que celle d'affaires de droit pénal international et de droit humanitaire seront propices à une réflexion croisée fructueuse. Ainsi, chercheurs, praticiens et étudiants pourront se nourrir de ces éléments pour élaborer et mettre en œuvre des approches innovantes que ce soit en matière d'actions de *State building* ou d'actions des organisations régionales et internationales s'inscrivant dans le cadre du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

## Financements envisagés

- Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme
- Conseil Régional de Basse-Normandie
- Ford Foundation
- MacArthur Foundation
- Marangopoulos Foundation for Human Rights
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Open Society Institute (Criminal Justice Program)
- Sigrid Rausing Trust





# Ebauche d'un premier projet

## Une collaboration avec TRIAL – Track Impunity Always

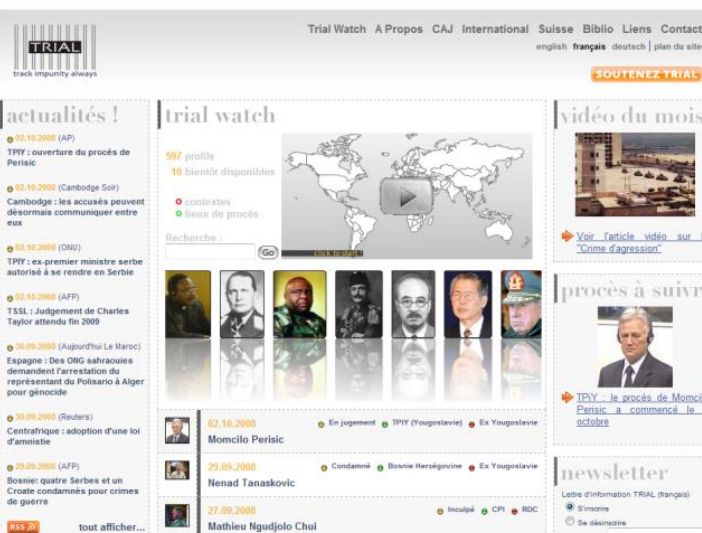
TRIAL est une association de droit suisse, fondée en juin 2002. Elle est apolitisée et non confessionnelle. Ses buts sont principalement de lutter contre l'impunité des responsables, des complices ou des instigateurs de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de torture. L'association a déployé des efforts importants pour défendre les intérêts des victimes devant des instances compétentes, pour soutenir la mise en place et le développement d'institutions pouvant aboutir au jugement des responsables. TRIAL a également fourni un travail conséquent pour diffuser l'information relative à la justice pénale internationale.

Cette association a fait récemment un pas de plus dans la poursuite de cet objectif en créant un programme conçu pour combattre l'impunité à travers la saisine des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme susceptibles d'examiner des cas individuels. Il s'agit du Centre d'action juridique (CAJ).

Le CAJ est né du constat que, malgré le nombre de possibilités pour aider les victimes de crimes internationaux à obtenir justice, de telles procédures restent considérablement sous-exploitées. Cela est dû dans une large mesure au manque de structures capables d'offrir aux victimes une aide professionnelle adaptée.

C'est ce vide que le CAJ entend combler, premièrement et principalement, par l'action de son équipe d'experts, spécialisés dans la présentation, pour le compte des victimes, de requêtes devant différentes instances internationales afin de mettre en cause les plus graves violations des droits de l'homme.

Ainsi, en 2007-2008, TRIAL a déposé plus d'une vingtaine de plaintes devant les instances internationales et européennes et rédigé différents rapports dans le cadre des procédures d'examen périodiques des Etats devant les organes de surveillance des divers traités relatifs aux droits de l'homme.



La Clinique des Droits Fondamentaux pourrait ainsi collaborer avec TRIAL, apportant un soutien et une expertise juridique notamment dans la rédaction de mémoires et de plaintes devant le Comité des Droits de l'Homme, le Comité contre la Torture ou la Cour Européenne des Droits de l'Homme. L'intérêt ne serait bien sûr pas de transformer l'Université en une association de défense des droits de l'homme, mais de mettre à disposition des connaissances et compétences utiles à cette association dans son activité quotidienne. L'association TRIAL est d'ailleurs favorable à ce type de collaboration.